

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 1 juillet 2016

**2<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2016-7-2-5

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

**CONTRAT DE DESTINATION MASSIF DES VOSGES - PROGRAMME 2016**

Résumé : Il est proposé d'approuver le programme annuel 2016 du Contrat de Destination Massif des Vosges destiné à intensifier et accélérer le déploiement de la Stratégie touristique du Massif des Vosges.

La participation financière haut-rhinoise à ce programme 2016 s'élève à 24 540 €, répartie entre un financement départemental de 5 040 € et un financement apporté par Haute-Alsace Tourisme - Agence de Développement Touristique de 19 500 €.

Il est ainsi proposé d'approuver l'attribution d'une subvention de 5 040 € au Département des Vosges, maître d'ouvrage du projet, en charge de la mise en oeuvre de l'action "structuration et animation de la filière Stations-Vallées".

**I. Le Contrat de Destination Massif des Vosges 2014-2018**

Destiné à associer pleinement les partenaires socio-économiques à la promotion du Massif des Vosges et à donner plus de poids à la collaboration des acteurs de la Stratégie touristique du Massif, un « Contrat cadre de Destination Massif des Vosges » a été signé le 16 décembre 2014.

Sa durée est de 5 ans à compter de sa signature par tous les partenaires qui sont l'Etat, Atout France, les Régions et Départements du Massif, le Comité de promotion collective du Massif des Vosges, les Parcs naturels régionaux du massif, les Fédérations régionales des Offices de tourisme du Massif des Vosges et les Chambre de Commerce et d'Industrie du Massif des Vosges.

Il a pour objet de créer une offre touristique cohérente et lisible, en France et à l'international, en prenant en compte l'ensemble des besoins et la volonté des acteurs locaux, avec les buts suivants :

- renforcer la stratégie touristique du Massif des Vosges, telle que définie, et la synergie des acteurs publics et privés concernés,

- favoriser la création et le maintien de l'emploi localement (+ 5 %) en relais notamment des activités industrielles, et en portant une attention particulière à l'emploi saisonnier et à la pluriactivité,
- accroître les retombées économiques sur les territoires du Massif, en substituant notamment à la clientèle d'excursionnistes une clientèle de séjour,
- accroître le nombre de nuitées nationales (+ 10 %) et internationales (+ 15 %),
- accroître la notoriété du Massif des Vosges et rendre son image plus visible, en passant notamment par une coordination des acteurs de la promotion touristique à l'échelle interrégionale afin de s'affranchir des limites administratives,
- renverser les logiques d'intervention en plaçant le client au coeur du dispositif,
- renforcer le dispositif d'évaluation existant afin notamment d'analyser l'impact économique des 5 filières (stations-vallées, sites de visite, bien-être, itinérance et écotourisme), ainsi que les retombées effectivement produites et d'effectuer les réajustements éventuellement nécessaires.

L'enveloppe financière annuelle dédiée au financement des actions du Contrat est estimée à 700 000 €, avec une participation financière conséquente escomptée de l'Union Européenne.

Un plan d'actions et de financement est arrêté chaque année, à travers des Contrats de Destination Annuels et se structure autour de volets :

- A : Volet structuration et qualification de l'offre,
- B : Volet marketing, promotion et communication,
- C : Intégration territoriale du tourisme,
- D : Observation et volet animation du Contrat.

## II. Le plan d'actions et de financement du Contrat de Destination Annuel 2016

Le Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation du 19 mai 2016 a validé le Contrat de Destination Annuel 2016 Massif des Vosges et son programme d'actions.

Le coût total du programme d'actions 2016 s'élève à 826 806 € décomposé comme suit :

<b>Financeurs</b>	<b>Montants</b>
Partenaires financiers du Contrat (dont Etat pour 196 563 €)	420 396 €
Europe Fonds FEDER Massif des Vosges	300 759 €
Autofinancement et fonds privés	105 651 €
<b>Total</b>	<b>826 806 €</b>

La participation financière haut-rhinoise, au titre des partenaires financiers du Contrat, s'élève à 24 540 €.

Cette enveloppe est répartie comme suit :

- Haute-Alsace Tourisme – Agence de Développement Touristique prend à sa charge 19 500 €, en soutien à des opérations axées principalement sur la promotion et le marketing et à l'accueil des 6<sup>èmes</sup> assises nationales des randonnées ;
- le Département du Haut-Rhin prend à sa charge 5 040 € pour cofinancer l'action « Filière Stations-Vallées » portée par le Département des Vosges, d'un montant total de 168 000 €.

### **III. Le cofinancement du programme d'actions et d'accompagnement de la filière « Stations-Vallées »**

Dans le cadre de la Stratégie touristique du Massif des Vosges, le Département des Vosges s'est vu confier la thématique « Stations-Vallées », et apporte, à ce titre, des moyens humains et financiers. L'objectif de cette filière est de structurer l'offre des stations de montagne autour, principalement, de l'accueil de la cible familiale.

#### **1) Bilan de la première année d'accompagnement et d'animation**

En 2013, le Département du Haut-Rhin a soutenu la mise en place de mesures d'accompagnement et d'animation de la filière « Stations-Vallées ». Les 4 sites d'intérêt départemental du Haut-Rhin (Schnepfenried, Lac Blanc, Markstein et Ballon d'Alsace) se sont également engagés dans la démarche.

Le budget pour 2014, d'un montant de 144 000 € a mobilisé une subvention de 50 % de l'Etat, 10 % de chacune des Régions Alsace et Lorraine, le reliquat étant assumé par les autres partenaires dont les stations elles-mêmes. Le Département du Haut-Rhin a participé à hauteur de 4 320 €, soit 3 %.

2014 a vu la conduite de plusieurs actions par un bureau d'études, chargé de l'accompagnement des stations :

- audit de 7 stations et rendu sous forme d'un rapport complété de préconisations par station,
- formation d'un référent « famille » par station (3 jours de formation),
- mise en place d'ateliers professionnels pour les hébergeurs et prestataires d'activités (80 socioprofessionnels ont participé),
- réalisation d'enquêtes clientèles (22 familles interrogées en été et 173 en hiver),
- organisation d'un éductour dans une station « famille » en Autriche.

Une animation de la filière pour toutes les stations partenaires a été menée en 2014 par un personnel recruté à cette fin par le Département des Vosges.

La mission d'animation a porté notamment sur :

- l'accompagnement des référents famille sur la qualification de l'offre famille,
- le développement de l'offre non marchande (mise en place de sentiers poussettes),
- la valorisation de l'offre existante (réalisation de fiches produits famille),
- le suivi des socioprofessionnels (en appui).

La première année de ce dispositif a mis en relief des pistes d'amélioration et permis la formulation de préconisations.

#### **2) La poursuite de l'accompagnement et de l'animation de la filière « Stations-Vallées » pour les années 2015 et 2016**

L'ingénierie et la démarche de mise en tourisme en faveur des familles ont été très appréciées des acteurs économiques du tourisme en montagne et sa reconduction pour deux ans a été souhaitée.

Un plan d'actions a été présenté aux acteurs qui encouragent la poursuite de cette opération afin de parvenir à des réalisations concrètes.

La station de la Bresse s'est ajoutée à la démarche, 10 stations vallées sont désormais parties prenantes au projet :

- Ballon d'Alsace
- Champ du Feu
- Gérardmer
- La Bresse
- Lac Blanc
- Larcenaire
- Markstein
- Rouge Gazon
- Schnepfenried
- Ventron

La structuration de l'offre, axe majeur du Contrat de Destination Massif des Vosges, a donc vu l'intégration de cette filière dans les plans d'actions et de financement des Contrats de destination Annuels 2015 et 2016.

Le plan de financement des années 2015 et 2016 (joint en annexe) a été optimisé et associe l'Europe avec la mobilisation de fonds européens « FEDER Massif », l'Etat (FNADT), les Régions du Massif, les Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, du Territoire de Belfort, des Vosges ainsi que les 10 stations partenaires de la démarche.

Les cofinancements ont été ajustés en fonction des besoins propres à chaque station et du plan d'actions programmé.

Le budget prévisionnel de 320 000 € sur deux ans comporte :

- l'animation de la filière par un appui technique et humain (dépense estimée à 90 000 €),
- l'accompagnement par un bureau d'études et la mise en œuvre d'un programme d'actions décliné en actions spécifiques par station et en actions collectives afin de faire du Massif des Vosges une destination famille, été comme hiver (dépense estimée à 230 000 €).

Il s'agit donc de poursuivre l'accompagnement des stations-vallées avec la feuille de route suivante :

- la gouvernance : aide à la mise en place d'une gouvernance « stations », accompagnement des socioprofessionnels et de la filière « stations-vallées »,
- l'aménagement et le développement : accompagner la mise en place d'aménagements complémentaires et d'offres de produits positionnés famille,
- la communication/le marketing : communiquer sur « Massif des Vosges destination famille » à l'échelle des stations-vallées, des offices de tourisme et sur le site internet massif-des-vosges.com,
- l'observation : mise en place d'un observatoire de la famille et mesure de l'évolution de la satisfaction des familles,
- l'animation de la démarche : poursuite de la mission d'animation afin de maintenir la dynamique, la mise en œuvre du dispositif et l'appui aux référents dans chacune des stations.

Le plan de financement pour 2016 au titre de l'accompagnement et de l'animation de la filière Stations-Vallées se présente comme suit :

<b>Cofinancement</b>	<b>programme 2016</b>	<b>Taux</b>
Etat FNADT	33 600 €	20 %
Europe FEDER	67 200 €	40 %
Département des Vosges (maître d'ouvrage)	16 800 €	10 %
10 stations engagées dans la démarche	16 800 €	10 %
Région ACAL	21 840 €	13 %
Département du Haut-Rhin	5 040 €	3 %
Département du Bas-Rhin	3 360 €	2 %
Département du Territoire de Belfort	3 360 €	2 %
<b>TOTAL</b>	<b>168 000 €</b>	<b>100 %</b>

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le Contrat de Destination Annuel 2016 Massif des Vosges et le programme d'actions afférent, joints en annexe,
- de m'autoriser à signer le Contrat et à prendre tous les actes et toutes les mesures qui s'avèreraient nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et la mise en œuvre du Contrat de Destination Annuel 2016 Massif des Vosges,
- d'attribuer une subvention de 5 040 € au Département des Vosges au titre de l'accompagnement et de l'animation de la filière Stations-Vallées pour 2016 (FDF03526),

de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65733, programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN